

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2025_72 – OBJET : Autorisation de mandater un Médecin Conseil

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME qu'il convient de mandater le Docteur Guy RECORBET Médecin Conseil afin d'assister Maître Shirley LETURCQ dans l'affaire opposant la commune à Monsieur PANDELI sous le numéro de dossier 00806.

DECIDE de mandater le Docteur Guy RECORBET - Cabinet médical – 376 avenue du Prado – 13008 MARSEILLE, pour assurer cette assistance.

DIT que les honoraires du médecin agréé pour l'étude du dossier et l'assistance s'élève à 800€.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de ces honoraires seront prévus au budget de la commune, aux chapitre et article correspondants.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 8 août 2025.

Le Maire,

Pour le Maire, l'Adjoint-Délégué



Jérôme MARCILIAC